



**54^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
22 AU 26 NOVEMBRE 2023
PORT LOUIS, MAURICE**

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES
(RAPPORT DU TRÉSORIER)**

**DOCUMENT N° 2 : PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER
ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025**

PRÉAMBULE

Les Honorables Membres du Comité exécutif sont invités à noter que l'objectif stratégique 7 du Forum oblige l'organisation à « *garantir la durabilité des ressources financières et humaines du FP-SADC par le biais d'une bonne gouvernance et d'une planification prudentielle* ». Conformément à la structure de gouvernance du Forum, il incombe donc au COEX de veiller à ce que l'organisation soit équipée et préparée aux risques financiers émergents dans le cadre de la planification visant à éviter l'apparition d'un événement systémique ayant un impact négatif sur l'organisation (planification prudentielle).

La planification prudentielle garantira ainsi qu'indépendamment des facteurs externes (*ce qui peut se produire à l'avenir*), le Forum est en mesure d'utiliser ses ressources actuelles pour gérer l'organisation de manière efficace et maintenir ses services de base.

Par voie de conséquence, le COEX est invité à envisager des mesures prudentielles pour atteindre les objectifs suivants, notamment que :

- a) Le Secrétariat soit en mesure de gérer efficacement ses directions, y compris les programmes, en permettant au personnel de passer à des postes disponibles, d'un commun accord ;
- b) Le Forum soit en mesure de mettre en œuvre toutes ses activités statutaires, par le biais de réunions virtuelles et physiques, en gardant à l'esprit que, lorsque des fonds sont disponibles, les réunions dans un lieu physique devraient être préférées aux réunions virtuelles ;

- c) Le COEX soit en mesure de surveiller en permanence les risques fiscaux et opérationnels afin d'améliorer son cadre prudentiel.

Le document suivant contient ces mesures qui sont soumises à l'examen du COEX.

1.0. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- 1.1. Le Comité est invité à examiner le Projet de budget pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
- 1.2. Le Projet de budget ne prévoit pas d'augmentation dans les contributions des Membres en raison des préoccupations exprimées par les Membres concernant la situation économique des pays Membres du fait de nombreuses priorités concurrentes.
- 1.3. Selon un rapport de juillet 2023 du *Groupe de la Banque africaine de développement (BAD)*, dans un bulletin intitulé « *Perspectives économiques de l'Afrique australe 2023* », « *la région de l'Afrique australe a connu un ralentissement de la croissance économique au cours de l'année écoulée* ». *Les crises de l'électricité et les catastrophes naturelles, entre autres, ont contribué à freiner les perspectives de la région. Alors qu'en 2022, la croissance du PIB de la région d'Afrique australe atteignait à peine 2,7 %, un niveau bien inférieur aux moyennes mondiale et africaine de 3,4 % et 3,8 %, la croissance dans la région devrait encore ralentir en 2023 pour atteindre 1,6 %, puis s'améliorer légèrement pour atteindre 2,7 % en 2024. Le fardeau de la dette extérieure, qui devrait rester élevé dans l'ensemble de la région d'Afrique australe, pèse encore sur la situation. En 2022, il se chiffrait à 48 %. La tendance à la baisse de la croissance économique a été corroborée par d'autres observateurs financiers tels que le FMI dans ses Perspectives économiques régionales pour l'Afrique australe (octobre 2023). Par ailleurs, le dollar namibien et d'autres monnaies de la région ont continué à perdre de la valeur, le taux de change du dollar américain par rapport au dollar namibien étant de 20 dollars namubiens/1 dollar américain au 30 septembre 2023.*
- 1.4. Le Forum a également été affecté par la diminution du nombre de bailleurs de fonds, qui a rendu très difficile l'obtention d'un financement externe pour les activités de son programme.
- 1.5. Cependant, bien que le Forum, comme beaucoup d'autres institutions, ait été affecté par l'état actuel du contexte économique mondial et régional, l'institution est toujours tenue de remplir efficacement son mandat malgré les ressources financières limitées et autres qu'elle a

reçues, y compris en assurant sa transformation en un Parlement de la SADC. L'institution doit fonctionner sur un pied d'égalité avec d'autres organismes interparlementaires tels que le Parlement panafricain, l'EALA ou le Parlement de la CEDEAO, afin de représenter les intérêts de la SADC sur le plan international et mondial. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le Forum doit donc conserver la solidité financière et les ressources nécessaires pour fonctionner de manière efficace et efficiente. Dans cette optique, diverses mesures de gestion des coûts doivent être mises en œuvre et la Direction continue d'innover et de créer des opportunités de réduction des coûts et d'efficacité opérationnelle dans la mesure du possible.

2.0. HYPOTHÈSES ET AUTRES CONSIDÉRATIONS

2.1. Source de financement

Ce budget prévoit toutes les sources de financement connues et confirmées pour l'exercice 2024/2025.

2.2. Accent mis sur les ressources financières générées au niveau interne

Le FP-SADC et ses membres continuent de s'adapter au changement, compte tenu de l'évolution constante du contexte politique, économique, social et technique mondial. Comme indiqué dans les budgets des exercices financiers précédents, les tendances mondiales actuelles ont justifié une refonte de la façon dont le Forum structure son budget afin qu'il devienne progressivement moins dépendant des financements des bailleurs de fonds, les financements des donateurs étant uniquement utilisés comme filet de sécurité pour les projets thématiques, plutôt que pour l'exploitation de ses opérations de base. **Pour l'exercice 2024/2025, le budget reconnaît l'absence de financement externe et s'appuie sur ses ressources internes.**

2.3. Mode de fonctionnement/mise en œuvre des activités

2.3.1. Le budget pour l'exercice 2024/2025 garantit que les activités du Forum sont menées dans le cadre des fonds provenant des contributions obligatoires annuelles et des bénéfiques non distribués, avec des contributions en nature minimales de la part des Parlements membres.

2.3.2. Conformément à la résolution du Comité exécutif, lors de sa réunion du 13 novembre 2021, à Johannesburg, en Afrique du Sud, et aux résolutions ultérieures prises par le Comité exécutif et l'Assemblée plénière, il est proposé qu'au cours de l'exercice financier 2024/2025, certaines des réunions statutaires de l'institution se tiennent en mode face-à face et d'autres par visio/vidéoconférence, comme suit :

- 2.3.2.1. Les 55^{ème} et 56^{ème} Assemblées plénières se tiennent en mode face-à face.
- 2.3.2.2. Il est proposé qu'une seule réunion du Comité exécutif se tienne en mode face-à face, les autres réunions du COEX se déroulant par visio/vidéoconférence. Le budget prévoit une réunion en mode face-à face et trois réunions par visio/vidéoconférence.
- 2.3.2.3. Toutes les réunions des Sous-comités du COEX se dérouleront par visio/vidéoconférence (Sous-comité des Finances, Sous-comité des Ressources Humaines et Renforcement des Capacités, Sous-comité Juridique, Sous-comité des Affaires Parlementaires). Le budget prévoit deux réunions virtuelles pour chaque Sous-comité.
- 2.3.2.4. Les réunions des Commissions permanentes, du RPMLOC et du RWPC se tiennent toutes par visio/vidéoconférence, à moins qu'un financement externe ne soit disponible pour des réunions en mode face-à face. À cet égard, le Comité est invité à noter que certaines Commissions permanentes pourraient tenir des réunions dans un lieu physique tandis que d'autres ne pourraient tenir que des réunions par visio/vidéoconférence. Le budget prévoit deux réunions virtuelles pour chacune des cinq Commissions permanentes, le RPMLOC et le RWPC.
- 2.3.2.5. Pour toutes les réunions se tenant dans un lieu physique, une disposition sera prise pour faciliter la participation par l'intermédiaire d'une plateforme virtuelle (système hybride).

2.4. Contribution en nature des Parlements membres

Conformément à la politique établie par le FP-SADC, les coûts de participation des Membres aux réunions de la Séance Plénière et d'autres, tenues en mode face-à-face, sont pris en charge par leurs Parlements membres, à moins qu'un financement externe ne soit disponible.

2.5. Émoluments du personnel

- 2.5.1. L'institution continue de reconnaître le rôle clé que joue le Secrétariat dans la gestion, la durabilité et la croissance de l'institution. Ce sont les points forts du Secrétariat et la base solide des ressources humaines du Forum qui, en grande partie, rendent le Forum attrayant en tant que récipiendaire/bénéficiaire du financement des bailleurs de fonds. Le budget pour 2024/2025 ne prévoit des dotations budgétaires que pour le personnel faisant partie des effectifs.

- 2.5.2. Le Secrétariat a par ailleurs obtenu un financement de la Suède pour pourvoir quatre postes clés dans la structure approuvée du Secrétariat afin de renforcer la capacité des ressources humaines de l'institution, dont les détails seront présentés par le Sous-comité des ressources humaines et du renforcement des capacités. L'accord de financement entre en vigueur le 1^{er} novembre 2023.
- 2.5.3. En outre, afin de mieux gérer la masse salariale, il est proposé que le poste du Traducteur-interprète pour le français reste vacant au cours de l'exercice 2024/2025, l'option privilégiée étant de confier les missions à des interprètes et traducteurs externes. Cette mesure permettra d'économiser 905 000 dollars namubiens et garantira que l'augmentation du budget des salaires par rapport à l'exercice 2023/2024 ne sera que de 2 % au lieu de 8 %. À cet égard, le Traducteur-interprète pour le portugais, qui parle également couramment le français, continuera d'être saisi pour aider avec le français, le cas échéant, en plus de l'externalisation.
- 2.5.4. Aucune indemnité n'est prévue pour le personnel détaché. À cet égard, les détachements éventuels seront entièrement à la charge des Parlements membres.

2.6. Mise en réseau et Visibilité

Au fur et à mesure que le Forum se transforme en Parlement régional, il est de plus en plus demandé au Forum de participer aux réunions d'autres organismes Parlementaires sur le plan régional et mondial tels que la SADC, le PAP, l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et l'UIP, afin de promouvoir la collaboration et la visibilité. En outre, l'Équipe de travail sur la Transformation, composée de membres du Secrétariat de la SADC et du Secrétariat du FP-SADC, continuera également à se réunir, conformément à la résolution du 41^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement et du Conseil des Ministres de la SADC, qui se sont tenus en août 2021 au Malawi.

2.7. Principaux déterminants ou facteurs des coûts et Contexte

- 2.7.1. Les coûts des biens et services continuent d'augmenter en raison de l'inflation et de la dépréciation du rand sud-africain/dollar namibien par rapport aux principales monnaies telles que la livre sterling et le dollar américain. Malheureusement, l'inflation et la dépréciation des monnaies s'étendent à presque tous les pays d'Afrique australe et ont un impact sur les coûts des activités de l'institution, dont la plupart sont organisées dans les pays membres conformément à la tradition/politique du FP-SADC.
- 2.7.2. Tout comme pour le projet de budget de 2023/2024, l'approche adoptée pour préparer le projet de budget 2024/2025 a été réalisée avec précaution. Le Secrétariat a fait preuve d'innovation dans la

gestion des coûts, qui a heureusement été renforcée par la nouvelle façon de travailler occasionnée par la pandémie de COVID19. Par ailleurs, les activités principales du Forum ont été classées par ordre de priorité.

2.8. Évaluation des risques

2.8.1. Risque principal : Émoluments du personnel

2.8.1.1. Il convient de souligner que le modèle de gestion ou opérationnel des organisations d'un niveau similaire à celui du Forum a toujours été de disposer d'une structure salariale solide permettant d'attirer des professionnels d'élite à rejoindre l'organisation, d'autant plus que peu de personnes possèdent les compétences spécialisées requises pour collaborer avec les Parlements et renforcer les capacités des Parlementaires. La masse salariale du Forum reste très inférieure par comparaison à celle d'autres organisations interparlementaires ou d'autres organes de la SADC tels que le Secrétariat de la SADC. Le modèle de gestion ou opérationnel des organisations interparlementaires en général exige que les institutions maintiennent une structure salariale compétitive afin de préserver certaines compétences cruciales pour maintenir l'organisation à flot et la rendre attrayante pour les partenaires de mise en œuvre, les collaborateurs et les bailleurs de fonds et investisseurs potentiels.

2.8.1.2. La proportion de la masse salariale par rapport aux recettes globales de l'organisation, *y compris le financement mis à disposition par des bailleurs de fonds*, a été au maximum de 30 % au cours des dernières années. Toutefois, sans le financement des donateurs, le pourcentage des salaires par rapport aux contributions des membres est de 82,5 %, contre 81 % dans le budget de 2023/2024. L'augmentation minimale de la masse salariale de 2 % (au lieu de 8 %) découle des mesures de gestion des coûts proposées par le Secrétariat, telles que l'externalisation de la fonction de la traduction pour le français au lieu d'un emploi à temps plein.

2.8.1.3. Le pourcentage des salaires par rapport aux recettes totales inscrites au budget pour 2024/2025, y compris les revenus accumulés non distribués, se chiffre à 64 %. Il est prévu que la masse salariale, en l'absence d'augmentation des contributions des membres et de nouvelles mesures de réduction des coûts, atteindra 99 % des contributions d'ici à 2026.

2.8.2. Viabilité financière et Poursuite des activités :

2.8.2.1. Le projet de budget pour 2024/2025 prévoit un excédent projeté minimal par rapport aux exercices financiers précédents. Il est donc impératif que les Membres examinent la situation financière de l'institution, compte tenu de la résolution de ne pas augmenter les contributions des membres face à l'augmentation constante des

coûts due à l'inflation, à la dépréciation de la monnaie locale, à la hausse des taux d'intérêt et à l'absence de financement de la part des bailleurs de fonds. D'ici à 2026, une stratégie doit déjà être mise en œuvre pour faire face aux risques qui pèsent sur la la continuité/poursuite des activités.

3.0. PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2024/2025

Le projet de budget pour l'exercice 2024/2025 est joint en tant qu'Annexe **B001 avec les annexes budgétaires A à C et 1 à 20 à l'appui.**

4.0. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BUDGET : RECETTES BUDGÉTAIRES

4.1. L'article 21 de la Constitution du FP-SADC prévoit ce qui suit en ce qui concerne ses sources de financement.

Les finances du Forum proviennent des sources suivantes :

- a) contributions obligatoires annuelles payées par les Parlements membres, qui sont déterminées par l'Assemblée plénière sur recommandation du Comité exécutif ;
- b) subventions ou dons provenant des gouvernements, de la SADC, autres organisations internationales et institutions caritatives, y compris des groupes parlementaires internationaux ;
- c) diverses activités de collecte de fonds approuvées par l'Assemblée plénière sur recommandation du Comité exécutif ; et
- d) toute autre source approuvée par l'Assemblée plénière.

4.2. Contributions obligatoires N\$ 21 148 050

Les contributions obligatoires des Membres s'élèvent à 21 148 050 dollars namibiens pour l'exercice financier 2024/2025, chacun des quatorze pays Membres versant à hauteur de 1 501 500 dollars namibiens par an. La contribution des Seychelles est fixée à 127 050 dollars namibiens par an.

4.3. Autres recettes 5 500 000 dollars namibiens

4.3.1. Affectations des bénéfices non répartis [non distribués]

Les autres revenus constituent une proposition d'affectation des bénéfices non distribués de 5 500 000 dollars namibiens.

- (i) Les bénéfices non distribués au 31 mars 2023 s'élevaient à 13 millions de dollars namibiens. Sur ce montant, 7 millions de dollars namibiens ont été alloués au budget pour l'exercice 2023/2024. À cet égard, seuls 6 millions de dollars namibiens sont disponibles pour le budget 2024/2025.
- (ii) La proposition d'affecter les bénéfices non distribués au budget est rendue nécessaire en partie par l'absence de financement externe pour les activités des Commissions permanentes et des programmes, la mise en réseau et les processus d'élaboration des politiques. Au cours des derniers exercices financiers, la tendance a été de financer les réunions des Commissions permanentes par des fonds externes ; cependant, bien que la mobilisation des ressources soit en cours, aucun financement externe n'a été confirmé pour l'exercice financier 2024/2025.

4.3.2. Recettes provenant du financement par des bailleurs de fonds : Zéro

Le budget pour 2024/2025 ne prévoit aucune recette provenant des bailleurs de fonds/partenaires de coopération. Même lorsque ce financement a été inclus dans les budgets des années précédentes, l'effet net est nul car un montant correspondant exact a été inclus dans les dépenses. Les budgets et les dépenses des bailleurs de fonds sont compilés et comptabilisés ou déclarés séparément selon les Accords respectifs signés. Cela correspond également à la recommandation de ne plus consolider les comptes principaux du FP-SADC avec les comptes financés par les donateurs dans les États financiers vérifiés.

4.3.3. Total des recettes : N\$ 27 128 050

Le budget total pour 2024/2025 prévoit des recettes totales de 27 128 050 dollars namibiens, contre 28 388 050 dollars namibiens pour l'exercice 2023/2024. La diminution de 1,26 million de dollars namibiens (4 %) est principalement due à la réduction des fonds alloués à partir des bénéfices non distribués, alors que les intérêts à recevoir devraient doubler. Les détails figurent dans le tableau ci-après :

ÉLÉMENT T N°	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	ACTUEL APPROUVÉE <u>2023/-2024</u>	PROPOSÉ BUDGET BUDGET <u>2024/-2025</u> N\$	AUGMENTATIO N/ (DIMINUTION) N\$	AUGMENTATIO N/ (DIMINUTION) %
	RECETTES				
A	Contributions annuelles obligatoires	21 148 050.	21 148 050.	-	0%

B	Intérêts à recevoir	240 000.	480 000.	240 000.	100 %
C	Autres recettes	7 000 000.	5 500 000.	-1 500 000	-21%
				-	
	TOTAL DES RECETTES	28 388 050.	27 128 050.	-1 260 000	-4%

5.0. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BUDGET : DÉPENSES BUDGÉTISÉES:

5.1. Les dépenses budgétisées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	ACTUEL APPROUVÉE 2023/-2024	PROPOSÉ BUDGET BUDGET 2024/-2025 N\$	AUGMENTATION/ (DIMINUTION) N\$	AUGMENTATION/ (DIMINUTION) %
FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS	3 897 615.	2 978 206.	-919 409	-24%
ÉMOLUMENTS DU PERSONNEL	17 037 848.	17 450 285.	412 437.	2%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES	6 460 200.	5 388 056.	-1 072 144	-17%
AUTRES CHARGES NON RÉCURRENTES	867 225.	1 287 470.	420 245.	48%
			-	
TOTAL DES DÉPENSES	28 262 888.	27 104 018.	-1 158 870	-4%
EXCÉDENT/(DÉFICIT)	125 162.	24 032.	-101 130	-81%

5.2. Montant total des dépenses inscrites au budget : N\$ 27 104 018

5.2.1. Le montant total des prévisions de dépenses s'élève à 27 104 018 dollars namubiens, contre 28 262 888 dollars namubiens dans le budget de l'exercice 2023/2024.

5.2.2. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses est négligeable (24 032 dollars namubiens), après avoir prévu des crédits pour imprévus de seulement 30 000 dollars namubiens.

5.3. Émoluments du personnel : N\$ 17 450 285

5.3.1. Le budget total proposé pour les émoluments du personnel se chiffre à 17 450 285 dollars namubiens, soit une augmentation de 412 437 dollars namubiens (2 %) par rapport au budget de l'exercice

2023/2024, qui s'élevait à 17 037 848 dollars namibiens. Comme indiqué au point 2.5 ci-dessus, le budget pour 2024/2025 ne prévoit des dotations budgétaires que pour le personnel faisant partie des effectifs.

- 5.3.2. En outre, afin de mieux gérer la masse salariale, il est proposé que le poste du Traducteur-interprète pour le français reste vacant au cours de l'exercice 2024/2025, l'option privilégiée étant de confier les missions à des interprètes et traducteurs externes. Cette mesure permettra d'économiser 905 000 dollars namibiens et garantira que l'augmentation du budget des salaires par rapport à l'exercice 2023/2024 ne sera que de 2 % au lieu de 8 %. À cet égard, le Traducteur-interprète pour le portugais, qui parle également couramment le français, continuera d'être saisi pour aider avec le français, le cas échéant, en plus de l'externalisation.
- 5.3.3. La structure salariale est ajustée chaque année en fonction de l'IPC et d'un rehaussement de crans (recommandations des exercices dévaluation des emplois et de révision des structures salariales approuvées par le Comité exécutif lors de sa réunion des 12 et 13 novembre 2021). L'IPC moyen de la Namibie pour les douze mois allant d'août 2022 à juillet 2023 est de 6,58 %, tandis que les crans augmentent de 2 %.
- 5.3.4. Le budget pour 2023/2024 prévoit un total de 15 employés à temps plein. Cela signifie qu'au moins huit (8) postes clés sont vacants, à savoir 5 Secrétaires des Commissions et Gestionnaires de programmes, 1 Comptable, 1 Auditeur interne (détaché précédemment par le Parlement du Mozambique) et 1 Traducteur-Interprète pour le français (qu'il est envisagé d'externaliser). Comme indiqué au point 2.5.2. ci-dessus, le Secrétariat a obtenu un financement de la Suède pour pourvoir quatre postes clés dans la structure approuvée du Secrétariat afin de renforcer la capacité des ressources humaines de l'institution, dont les détails seront présentés par le Sous-comité des ressources humaines et du renforcement des capacités. L'accord de financement entre en vigueur le 1^{er} novembre 2023.
- 5.3.5. Les postes vacants restants ne peuvent être pourvus car la situation financière est telle que les recettes actuelles ne permettent pas de payer les salaires supplémentaires. Par ailleurs, les contrats pour tout personnel supplémentaire en plus de ceux déjà prévus ne peuvent être garantis pour la durée minimale requise de cinq ans. Ceci compte tenu de la décision de l'Assemblée plénière de ne pas augmenter les contributions obligatoires des Membres au cours des prochaines années.

5.3.6. En ce qui concerne le poste d'un Gestionnaire de programme déjà prévu dans le budget 2023/2024, le recrutement est en cours. Toutefois, étant donné qu'un contrat de cinq ans ne peut être garanti, il peut être nécessaire d'invoquer la disposition relative à l'Emploi temporaire afin de disposer d'une certaine souplesse quant à la durée du contrat. Les contrats d'emploi temporaire sont déjà prévus par l'article 7.2.4 du Règlement administratif du Forum. Le Règlement prévoit que les contrats doivent être signés par la Secrétaire Générale et l'Employé, qu'ils doivent être conclus pour une période déterminée et qu'ils doivent comporter toutes les conditions d'emploi de l'employé. Le passage à des contrats d'emploi temporaire pour les nouveaux employés sera également conforme aux pratiques d'autres organisations internationales qui fonctionnent avec un effectif composé d'un ensemble de salariés permanents, de salariés temporaires et de consultants. Ce mode d'emploi s'appliquera également à tout poste parrainé par un projet, qui sera déterminé par la durée de l'accord de projet.

5.4. Frais administratifs généraux : N\$2 978 206

5.4.1. Le budget prévoit un total des frais généraux administratifs de 2 978 206 dollars namubiens, contre 3 897 615 dollars namubiens dans le budget de l'exercice précédent, soit une diminution de 24 %. Le Secrétariat propose de mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts afin de diminuer de manière significative les coûts administratifs d'un montant de 919 409 dollars namubiens. Les frais généraux administratifs sont destinés au fonctionnement du Secrétariat et comprennent les Dépenses générales de bureau, les dépenses de communication, les frais de fonctionnement des véhicules à moteur, les frais de voyage et les indemnités de subsistance, les frais d'audit et d'assurance.

5.4.2. Dépenses du bureau et de l'administration (N\$1 027 560)

Le budget des dépenses administratives et opérationnelles diminue de 1 732 352 à 1 027 560 dollars namubiens (41 %). Les coûts de recrutement et de réinstallation ont été supprimés. À cet égard, les entretiens de recrutement ou des consultants se dérouleront par visio/vidéoconférence. Les dépenses relatives aux fournitures de bureau seront en outre réduites au minimum.

5.4.3. Dépenses de communication et de TIC (N\$462,955)

Les dépenses pour le téléphone et autres frais de communication et de TIC feront l'objet d'une gestion rigoureuse. Les coûts comprennent le téléphone et les licences annuelles pour l'internet, Zoom et Microsoft, Logiciel comptable Sage et Progiciel de paie Softline VIP.

5.4.4. Charges financières (N\$673 381)

La majeure partie de cette dotation correspond aux intérêts sur l'hypothèque de la résidence de la SG, qui s'élèvent à 525 336 dollars namibiens. Sont également inclus dans cette ligne budgétaire les intérêts sur le prêt automobile, les frais bancaires et l'allocation pour pertes de change.

5.4.5. Dépenses relatives au fonctionnement des véhicules à moteur (N\$120 000)

Cette ligne budgétaire couvre les dépenses courantes, telles que le carburant et l'entretien, pour le véhicule personnel sous contrat de la SG.

5.4.6. Frais professionnels, de conseil et juridiques (N\$190 000)

Le budget prévoit une provision pour la prestation de services juridiques, l'élaboration de politiques et la production du rapport annuel.

5.4.7. Voyage, subsistance et transport (N\$201 000)

Ce budget couvre la participation à des réunions au niveau régional et international qui ne sont pas prévues par ailleurs dans le cadre des activités statutaires et de programme.

5.4.8. Honoraires de vérification [audit] (N\$214 500)

L'allocation est réduite de 303 000 à 214 500 dollars namibiens sur la base des honoraires d'audit effectifs pour l'exercice clos le 31 mars 2023, avec un ajustement pour tenir compte de l'inflation. De surcroît, le budget des honoraires d'audit pour 2023/2024 comportait une indemnité de détachement qui a été supprimée en raison de la politique de détachement à 100 % de prise en charge par un Parlement membre, compte tenu de la rareté des ressources.

5.4.9. Coûts des assurances (88 810 \$N)

ÉLÉMENT N°	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	ACTUEL APPROUVÉE <u>2023-2024</u>	PROPOSÉ BUDGET BUDGET <u>2024-2025</u> N\$	AUGMENTATION/ (DIMINUTION) N\$	AUGMENTATION/ (DIMINUTION) %
	FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS	3 897 615.	2 978 206.	-919 409	-24%
1.	Frais d'administration et de bureau	1 732 352.	1 027 560.	-704 792	-41%

2.	Dépenses liées à la communication et aux TIC	524 755.	462 955.	-61 800	-12%
3.	Charges financières	662 178.	673 381.	11 203.	2%
4.	Dépenses relatives aux véhicules à moteur	120 000.	120 000.	-	0%
5.	Frais professionnels, de conseil et juridiques	306 000.	190 000.	-116 000	-38%
6.	Voyage, subsistance et transport	162 500.	201 000.	38 500.	24%
7.	Honoraires d'audit (audit externe et interne)	303 000.	214 500.	-88 500	-29%
8.	Assurances	86 830.	88 810.	1 980.	2%

Ce budget couvre les primes d'assurance pour tous les actifs assurés du FP-SADC.

5.4.10. Le tableau ci-après illustre le budget des dépenses pour les frais généraux administratifs pour 2024/2025 et le compare aux dotations approuvées pour 2023/2024.

5.5. Dépenses de Fonctionnement Directes N\$5 388 056

5.5.1. Les dépenses de fonctionnement directes représentent l'activité principale du Forum et comprennent les réunions statutaires de tous les organes. Le budget total a été réduit de 1 072 144 dollars namibiens, passant de 6 460 200 dollars namibiens en 2023/2024 à 5 388 056 dollars namibiens, soit une diminution de 17 %.

5.5.2. La diminution du budget total des dépenses de fonctionnement directes est due à la réduction du nombre de réunions tenues en mode face-à face et du personnel de soutien du Secrétariat, comme indiqué dans les paragraphes suivants. Voir également le point 2.3 ci-dessus. Il convient de noter que les principaux coûts directs des réunions tenues par visio/vidéoconférence sont les coûts d'interprétation et de traduction.

5.5.3. Réunions de l'Assemblée plénière (N\$2 999 676)

Le budget de l'Assemblée plénière a été réduit de 2 %, passant de 3 068 000 à 2 999 676 dollars namibiens. Cela s'explique par la réduction du nombre des fonctionnaires et de jours de travail du Secrétariat sur place, dans le cadre d'une mesure de gestion des coûts. Cela implique que le Parlement hôte mette à disposition davantage de personnel de soutien pour venir en aide au Secrétariat. La disposition prend également en compte les frais de voyage vers les

pays d'accueil prévus en utilisant l'option acceptable la moins chère possible.

5.5.4. Réunions du Comité exécutif et des Sous-comités (442 740 dollars namibiens et 452 000 dollars namibiens)

Budget de 442 740 dollars namibiens pour les réunions du COEX : Une seule réunion du Comité exécutif sera organisée dans un lieu physique [mode face-à face], les trois autres se dérouleront de manière virtuelle. Toutes les réunions des Sous-comités du COEX se tiendront par visio/vidéoconférence, avec un budget de 452 000 dollars namibiens.

5.5.5. Réunions des Commissions permanentes (N\$590 000)

Le budget des réunions des Commissions permanentes a été considérablement réduit, passant de 1 020 000 à 590 000 dollars namibiens (42 %). En effet, toutes les réunions sont budgétisées pour être tenues par visio/vidéoconférence. Les Commissions sont budgétisées pour se réunir deux fois seulement.

5.5.6. Autres Organes directeurs (RPMLOC et RWPC) (N\$339 000)

Le budget des autres Organes directeurs a également été considérablement réduit, passant de 643 000 dollars namibiens à 339 000 dollars namibiens, soit une baisse de 304 000 dollars namibiens (47 %). En effet, toutes les réunions sont budgétisées pour être tenues par visio/vidéoconférence. Les Comités/Commissions sont budgétisées pour se réunir deux fois seulement.

5.5.7. Frais de traduction (76 000 dollars namibiens)

Cette ligne budgétaire couvre les frais de traduction généraux, car les frais de traduction des documents pour les réunions statutaires et les activités programmées sont inscrits aux rubriques budgétaires des réunions et activités spécifiques.

5.5.8. Soutien / Appui au programme (N\$488 640)

Le budget est augmenté de 43 %, passant de 341 000 à 488 640 dollars namibiens, afin de couvrir la participation au Sommet de la SADC et aux réunions connexes et de participer à d'autres activités qui favorisent la mise en réseau dans le cadre du dossier de transformation. La transformation du FP-SADC en un Parlement régional continue de figurer en tête des priorités, d'où l'inscription de ce budget au titre de l'Appui au programme. La participation aux réunions d'autres organes parlementaires régionaux/mondiaux tels que l'UIP et l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) sera également imputée à l'Appui au programme.

5.5.9. Budget des Missions d'observation électorale

Le budget pour le financement initial des Missions d'observation électorale a malheureusement été supprimé du budget 2024/2025 en raison du manque de soutien de la part des Parlements membres pour apporter des contributions à l'observation électorale. En 2023, seule la Tanzanie a payé sa contribution.

5.5.10. Le tableau ci-dessous présente le budget des dépenses pour les dépenses de fonctionnement directes pour 2024/2025 et le compare aux dotations approuvées pour 2023/2024.

ÉLÉMENT N°	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	ACTUEL APPROUVÉE 2023/-2024	PROPOSÉ BUDGET BUDGET 2024/-2025 N\$	AUGMENTATION/ (DIMINUTION) N\$	AUGMENTATION/ (DIMINUTION) %
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES	6 460 200.	5 388 056.	-1 072 144	-17%
10.	Réunions de l'Assemblée Plénière	3 068 000.	2 999 676.	-68 324	-2%
11.	Réunions du Comité Exécutif	804 600.	442 740.	-361 860	-45%
12.	Réunions - Affaires/Travaux Parlementaires/ Sous-comités du Comité Exécutif	235 600.	452 000.	216 400.	92%
13.	Commissions Permanentes	1 020 000.	590 000.	-430 000	-42%
14.	Coûts relatifs aux autres Organes directeurs / RWPC, RPMLOC, Comité des S. Gén.	643 000.	339 000.	-304 000	-47%
15.	Coûts relatifs à la traduction	48 000.	76 000.	28 000.	58%
16.	Appui au programme	341 000.	488 640.	147 640.	43%
17.	Missions d'observation électorale	300 000.	-	-300 000	-100%

5.6. Dépenses en capital : N\$505 477

5.6.1. Le budget des dépenses de capital prévoit l'acquisition de divers équipements informatiques et de communication [TIC], notamment des ordinateurs portables et la mise à niveau des serveurs, ainsi que l'acquisition de mobilier et d'équipements de bureau.

5.7. Montant pour éventualités 30 000 dollars namibiens

Un montant minimal de 30 000 dollars namibiens est prévu pour faire face à d'éventuelles circonstances imprévues.

5.8. Remboursement de l'hypothèque N\$498 453

Le montant principal des remboursements hypothécaires à Nedbank pour la résidence officielle de la Secrétaire Générale s'élève à 498 453 dollars namibiens en 2024/2025. Les intérêts à payer par an sont prévus dans la rubrique budgétaire des charges financières.

5.9. Remboursement du prêt pour les véhicules à moteur 253 541 dollars namibiens

Un remboursement annuel de 253 541 dollars namibiens sur le montant principal du véhicule de la Secrétaire Générale a été prévu. Les intérêts à payer par an sont prévus dans la rubrique budgétaire des charges financières.

6.0. PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS

6.1. Hiérarchisation des activités

6.1.1. Au cours de l'exercice 2024/2025, le Forum poursuivra la restructuration de ses opérations afin d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de ses activités statutaires et de ses programmes. Il est nécessaire que les activités statutaires telles que les Assemblées plénières, les réunions du COEX et des Commissions permanentes se déroulent *sans aucune interruption*.

6.1.2. Il s'agit notamment de veiller à ce que d'autres activités prioritaires, telles que celles visant à transformer le FP-SADC en un Parlement régional, soient également mises en œuvre.

6.1.3. Un personnel motivé est également essentiel pour atteindre les objectifs du Forum. À cet égard, il est essentiel que la structure salariale reste compétitive et alignée sur celle d'autres institutions de niveau similaire. Dans l'intervalle, le Forum continuera à demander le détachement pour des postes auprès des Parlements membres et à recruter par l'intermédiaire des contrats d'emploi temporaire, tels que des contrats d'une durée de 6 mois ou d'un an, qui peuvent être renouvelés à chaque fois pour la même période.

6.1.4. Mobilisation des ressources : La mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources peut nécessiter des réunions avec diverses parties prenantes afin de renforcer les efforts et d'obtenir des résultats. Malheureusement, le financement par des bailleurs de fonds est nécessaire car le Forum ne peut pas dépendre entièrement des contributions des membres pour ses activités liées aux programmes. Cela a été clairement démontré dans le budget pour l'exercice 2024/2025 qui présente un excédent minimal.

6.2. Flux de trésorerie : Importance du paiement ponctuel des contributions

6.2.1 Il est de la plus haute importance que les contributions annuelles obligatoires soient versées à temps. Heureusement, l'exercice en cours en cours a vu une amélioration du timing des paiements et du règlement des soldes en souffrance, une tendance qui est encourageante et qui devrait se poursuivre.

6.2.2 Les parlements qui ont des soldes impayés sont invités à les régler en priorité afin de faciliter un flux de trésorerie sain. Le Comité exécutif a été prié de jouer un rôle de médiation à cet égard.

7.0. DÉCISION POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'Assemblée Plénière est invitée à examiner et à approuver le budget pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Pièces jointes (Annexes):

- Annexe BOO1 : Récapitulatif budgétaire
- Annexe B002 : Projet d'état des flux de trésorerie du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
- Annexes budgétaires A à C et 1 à 19 : Annexes budgétaires détaillées